

RÈGLEMENT DE L'ACTION BATIBOUW – NOVY PANORAMA 2026

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Le présent règlement de l'action (ci-après : le Règlement) s'applique à la promotion « Batibouw Novy Panorama 2026» organisée par **Novy NV**, dont le siège social est situé Noordlaan 6, 8520 Kuurne (Belgique), enregistrée à la BCE sous le numéro d'entreprise 0436.260.171 (ci-après « Novy »).

1.2 En participant à cette action, le client accepte le présent Règlement dans son intégralité ainsi que toutes les décisions prises par Novy dans le cadre de l'action.

1.3 Chaque participant qui remplit les conditions d'admission recevra, conformément aux dispositions du présent règlement, une plaque grill ou une plaque teppanyaki gratuite après avoir installé une hotte aspirante Novy Panorama et s'être inscrit pendant la période du salon Batibouw (ci-après dénommée « l>Action »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Cette promotion est réservée **aux consommateurs âgés de 18 ans ou plus résidant en Belgique ou au Luxembourg** qui ont demandé un code promotionnel unique pendant la période promotionnelle Batibouw et après installation par un distributeur Novy agréé.

2.2 La personne susmentionnée peut obtenir un code promotionnel en s'inscrivant sur <https://www.novy.com/fr-be/promotions/recevez-une-plaque-de-grill-ou-de-teppanyaki-offerte-avec-votre-novy-panorama/utilisez-votre-code-d-action-novy-panorama/>.

2.3 Après l'installation de la hotte aspirante Novy Panorama, le participant peut demander une plaque grill ou une plaque teppanyaki gratuite sur <https://www.novy.com/fr-be/promotions/recevez-une-plaque-de-grill-ou-de-teppanyaki-offerte-avec-votre-novy-panorama/utilisez-votre-code-d-action-novy-panorama/>, en remplissant le code promotionnel obtenu, en ajoutant une copie de la facture, le numéro de série de l'appareil et en acceptant le présent règlement promotionnel et la déclaration de confidentialité.

2.4 Le prénom, le nom, l'adresse e-mail et l'adresse postale indiqués sur la facture de la hotte de cuisine Novy Panorama doivent correspondre aux informations fournies par le participant dans le formulaire d'inscription.

2.5 Les inscriptions incomplètes ou incorrectement remplies ou qui ne sont pas conformes au présent règlement de l'action et/ou les inscriptions reçues après le 28 février 2026 seront considérées comme non valables et ne seront donc pas prises en compte pour l'action.

2.6 La promotion s'applique aux produits suivants :

Après l'installation de l'un des produits ci-dessous pendant la période promotionnelle :

- Novy Panorama 90 (références: **1821(-g1), 1831, 1841**)
- Novy Panorama 120 (références: **42110, 42120(-g1)**)

le participant recevra un accessoire gratuit de son choix :

Plaque grill référence 1700093

Plaque Teppanyaki référence 1700095

- 2.7 Chaque participant ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette promotion.
- 2.8 Si un participant ne remplit pas toutes les conditions d'admission, il perd automatiquement son droit à la plaque grill ou à la plaque teppanyaki gratuite, sans indemnisation ni recours possible.
- 2.9 La promotion est valable jusqu'à épuisement des stocks. Novy se réserve le droit de proposer une alternative équivalente si un article n'est plus disponible.
- 2.10 Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions de Novy et n'est pas transférable. La plaque grill ou la plaque teppanyaki gratuite n'est ni transférable, ni échangeable, ni remboursable en espèces.
-

ARTICLE 3 – DURÉE ET VALIDITÉ

3.1 L'inscription à la promotion est ouverte **du 7 février 2026 au 28 février 2026**, l'installation de l'appareil devant avoir lieu avant le **31 décembre 2026**.

3.2 Seules les installations effectuées pendant cette période sont prises en compte.

3.3 La promotion s'applique uniquement aux appareils achetés et installés par l'intermédiaire de distributeurs agréés.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

4.1 Novy n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou grave. Novy ne peut être tenu responsable des autres dommages, y compris les dommages indirects ou consécutifs.

4.2 Novy n'est pas responsable :

- de la perte ou des dommages subis pendant la livraison de l'article gratuit ;
 - des retards de livraison dus à des informations de commande incomplètes ;
 - de l'utilisation inappropriée de l'article gratuit.
-

ARTICLE 5 – VIE PRIVÉE

5.1 La déclaration de confidentialité disponible sur www.novy.com/fr-be/privacy-statement explique comment Novy traitera les données personnelles des participants.

ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

6.1 Cette action et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit belge.

6.2 En cas de litige, seuls les tribunaux du ressort où est situé le siège social de Novy sont compétents.

ARTICLE 7 – QUESTIONS ET CONTACT

7.1 Pour toute question ou remarque concernant cette promotion, veuillez nous contacter à l'adresse marketing.be@novy.com dans un délai d'un mois après la fin de la promotion.